



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 166 CC/34

Réunion du 10/04/2019

Présents : MM. LECOUR B – BELORGEY B - VALOT N .

I- SENIORS

1.1 MATCH ARRETE

Match 20703164 D1 ASPTT DIJON 2 – DIJON ULFE 1 du 7/04/2019

Match arrêté à la 52ième minute, l'équipe de DIJON ULFE ne comptant que 7 joueurs.

La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à DIJON ULFE 0 – 7 / 0 point pour en reporter le bénéfice à ASPTT DIJON 2.

1.2 FORFAIT

Match 21317536 D4 B NIVEAU BAS SACRIBAIN - ENT TART VARANGES 2 du 07/04/2019

Forfait non déclaré de ENT TART VARANGES 2

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ENT TART VARANGES 2 0 – 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à SACRIBAIN.

Amende 100€ A ENT TART VARANGES.

1.3 COURRIERS

VINGEANNE FC : A compter du 14/04/2019 tous les matchs de D3 se joueront à SAINT SEINE SUR VINGEANNE.

Courrier de FCAB demandant la désignation de 3 arbitres officiels sur le match 20703715 D3 – B VINGEANNE FC – FCAB du 12/05/2019. Transmis à la CDA pour désignation de 2 assistants à la charge du District.

Demande de la Commission des Compétitions pour la désignation des 3 arbitres officiels sur le match 20703437 D2 – B EF VILLAGES – ST REMY du 28/04/2019. Transmis à la CDA pour désignation de 2 assistants à la charge du District.

1.4 DESIGNATION DELEGUE

La Commission des Compétitions désigne M. MORDIER Gaétan sur le match 20703301 D2 – A FAUVERNEY 2 – GRESILLES FC du 14/04/2019. Délégué à la charge du District

II- JEUNES

2.1 FORFAITS

Match 21327884 U15 à 8 GENLIS 3 – PRECY du 6/04/2019

Forfait déclaré de GENLIS

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à GENLIS 3 0 - 3/ – 1 pt pour en porter le bénéfice à PRECY.

Amende 30€ à GENLIS.

2.2 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21287824	U18 D1	A	MARSANNAY	1	ST APOLLINAIR	1	18/05/2019	16H	11/05/2019	STADE DE LA RENTE LOGEROT
21327017	U18 D3	A	E.S. MORVANDELLE	1	ENT SAULON COR	1	14/04/2019	10H	13/04/2019	
21288015	U15 D2	A	MEURSAULT	1	ENT FCCL	1	13/04/2019	15H	11/05/2019	
21288059	U15 D2	B	GEVREY CHAMBERT	1	FAUVERNEY	1	13/04/2019	15H	11/05/2019	
21322205	U13 D3	E	DIJON FCO FEMININ	2	POUILLY EN AUXOIS	2	04/05/2019	14H	18/05/2019	

Match 21287964 U15 D1 GJMVSR – GENLIS du 13/04/2019 se jouera à 13h00 à VENAREY.

Match 21288052 U15 D2-B ENT UFCO – FAUVERNEY du 06/04/2019 se jouera le 08/05/2019. (Amende 80€ à UFCO pour match déplacé sans autorisation du district).

2.3 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Les feuilles de plateaux doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les plateaux.

En cas de non envoi des feuilles de présence et de bilan, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 9, 16, 23, 30 mars et 6 avril 2019 - Mise à jour le 10 avril 2019													
Feuilles de présence	U11				U9					U7			
	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	06-avr	09-mars	23-mars	06-avr	
Ahuy										à Val de Norge			
Aiserey Izeure					à Ruffey								
Asptt Dijon			à Daix										
Brazey									à Chevigny				
Ccof Vitteaux				à Pouilly									
Chenôve												à Grésilles	
Fenay										à Daix	à Uscd		
Fontaine									à Ulfe				
Grésilles	à Marsannay	à Dfco	à Sennecey		à Neuilly								
Is Selongey											à Chenôve		
Longvic										à Fauverney			
Marsannay				à Chevigny									
Mvf	à Asfo - à Usse			à Grésilles									
Mvf Fém				à Uccf									
Pouilly								à Urban soccer					
Seurre								à Saulon					
Uccf	à Morvandelle	à Mvf										à Montigny	
Val de Norge	à Longvic							à Jdf	à Asfo				
Vougeot										à Chenôve	à Ulfe		
Feuilles de bilan	U11				U9					U7			
	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	09-mars	16-mars	23-mars	30-mars	06-avr	09-mars	23-mars	06-avr	
Aiserey Izeure						x							
Dfco									x				
Fcla												x	
Is Selongey							x						
Longvic			x										
Nolay												x	
Quetigny	x												
St Jean de Losne					x								
Uccf	x			x		x			x				
Val Norge						x							

U13

Il est important de rappeler que les clubs DOIVENT saisir, avant le lundi matin, sur Footclubs, les résultats du ou des matches U13 à domicile du weekend.

Feuilles de match manquantes

Samedi 23/03/2019

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule G

21322255 52519.1 546171 Ent Fccl 2 525648 St Apollinair 3

Samedi 30/03/2019

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule C

21322145 52412.1 546171 Fccl 3 540450 Seurre 1

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule F

21322231 52495.1 526741 Longvic 2 516657 Ent Auxonne 1

Mercredi 03/04/2019

U13 Foot A 8 - D1 / Phase Printemps Poule A

21288265 52115.1 526741 Longvic 1 521525 Chevigny St Sauveur 1

2.4 TOURNOIS

POUILLY en AUXOIS :

U13 : Samedi 22 Juin 2019

U7 - U9 - U11 : Dimanche 23 Juin 2019

USCD :

U8/U9 : Samedi 29 Juin 2019

U10/U11 : Dimanche 30 Juin 2019

2.5 COURRIERS

De RUFFEY STE MARIE :

1 - Un U13 ou U12 qui joue en championnat U13 avec l'équipe 1 ne peut pas redescendre jouer dans un autre championnat U13 avec l'équipe 2 si l'équipe (application du 167.2 des RG FFF).

2- Un joueur U13 ou U12 qui joue en U13 D3 peut jouer eu U13 D2 (pas de restriction)

Match 21288266 U13 D1 – A ST APOLLINAIRE – JDF 21 du 23/03/2019

Suite aux rapports des deux clubs le score est bien de 10 à 2.

III- FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21385598	SEFDCH	B	POUILLY EN AUXOIS	1	MIREBEL/PONT/L	15/04/2019	20H	17/04/2019		
21341190	CRFEM8	A	FC FENAY	1	SEURRE	15/04/2019	20H	13/05/2019		

3.2 TIRAGE AU SORT DES ½ FINALES de la C.C.O FEMININES à 8

La Commission a procédé au tirage au sort des ½ finales qui auront lieu le Lundi 22/04/2019 à 20 h 00

QUETIGNY – DUC

EF VILLAGES – TILLES

Les rencontres programmées le 22/04/2019 (week-end de Pâques) peuvent se jouer à une date mais en accord avec les deux clubs et avant le 1^{er} Juin 2019

IV- FUTSAL

4.1 FORFAIT GENERAL

De BLANZY 2. Tous les clubs devant rencontrer cette équipe sont priés de la rayer de leur calendrier.

V- FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors

Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Match 21287918 U18 D2 – B FONTAINE LES DIJON 2 – UCCF du 7/04/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et rappelle que l'absence de l'arbitre officiel ne doit pas empêcher d'établir la F.M.I.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21259061 D4 – NIV HAUT UCCF 3 – TIL CHATEL 2 du 31/03/2019

Suite au rapport d'échec envoyé par UCCF et les explications du club de TIL CHATEL

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 6 et 7 Avril 2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16€ en cas de récidive : ASPTT DIJON (D1) et SAVIGNY/CHASSAGNE (D1)

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : N.VALOT